

Règlement intérieur

Iz'Innov propose des formations professionnelles de développement des personnes et des organisations. Ce règlement s'applique à toute personne suivant une Prestation fournie par Iz'Innov.

Article 1 : Conformément à la législation en vigueur (Art. L6352-3 à 5 et R.6352-1 à 8 du code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

Article 2 : Le Règlement s'applique à toute personne inscrite à une session de formation dispensée par Iz'Innov, pour toute la durée de la formation suivie

Article 3 : Chaque inscrit doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Article 4 : Il est interdit de fumer et de « vapoter » au sein des locaux.

Article 5 : Il est interdit aux inscrits de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Tout produit toxique est proscrit sur les lieux de la formation.

Article 6 : Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Article 7 : Les horaires de stage sont fixés par Iz'Innov et portés à la connaissance des inscrits qui sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, l'inscrit en avertit le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée après chaque séance.

Article 8 : En cas de vol ou endommagement de biens personnels des apprenants, Iz'Innov décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les apprenants dans les locaux.

Article 9 : Tout manquement de l'inscrit à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction qui peut être : l'avertissement oral et qui peut aller jusqu'à l'exclusion définitive.